

Compte-rendu du CSAL du 05 décembre 2023

En réponse à la déclaration liminaire de Solidaires Finances Publiques, le DDFIP54 partage nos propos sur le contexte économique et social.

Pour lui, il n'y a pas de défiance envers les responsables administratifs, pas de politique de l'autruche. Il y a effectivement beaucoup d'attentes mais l'administration s'efforce d'accompagner les transformations.

Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) est là pour répondre aux besoins de visibilité des agents.

Une réflexion sur « que sera le SIP demain ? » va s'engager rapidement pour les 5 à 10 ans à venir. Des éléments seront apportés au cours du CSAL fixé en janvier prochain.

Il en est de même pour le SIE. Un nouveau repositionnement de ses missions va voir le jour. Pour exemple : le recouvrement pourrait rejoindre le PRS ?

En ce qui concerne le Service Public Local, l'enquête de satisfaction est bonne. L'entreprise de transformation est de longue haleine. La DGFIP s'est donné 5 ans pour accompagner les évolutions.

Le service des Ressources Humaines ne se déshumanise pas. La DDFIP54 vient de refondre le service. Quatre agents se répartissent les agents du département par services d'affectation. Le redéploiement des effectifs sera revu en janvier.

Pont de l'Ascension, le DDFIP54 ne reviendra pas sur sa décision.

Adoption du règlement intérieur du CSAL :

Ce point a déjà été abordé lors de la Formation Spécialisée du 28 novembre dernier.

Les propositions de l'Intersyndicale n'ont pas été retenues.

L'Intersyndicale a donc voté contre le règlement intérieur qui sera reproposé en deuxième convocation rapidement.

La circulaire d'application est en cours d'élaboration. Elle sera présentée début 2024.

Bilan 2022 du télétravail et fiche de bonnes pratiques du télétravail :

Le bilan porte sur un cycle complet.

En 2022 : 491 agents bénéficiaient d'une autorisation de télétravail alors que 680 agents ont été équipés en ordinateurs portables. La catégorie B étant la plus représentée.

Développement des outils collaboratifs.

Ouverture du télétravail aux agents nomades.

Une e-formation « télétravail » a été proposée à l'ensemble des agents : 33 agents l'ont suivie.

Une demande de télétravail doit suivre un processus.

Actuellement 4 agents bénéficient d'un aménagement « télétravail » au-delà de 3 jours exclusivement lié à des circonstances médicales.

Solidaires Finances Publiques insiste sur le fait que le télétravail peut également être le moyen pour les agents de fuir une ambiance de service dégradée. Ce qui augmente le sentiment de perte du collectif. Pour exemple et en cas d'information du décès d'un collègue, lorsqu'on se retrouve en position de télétravail, on est seul face à son écran...

Quid de l'accompagnement à mettre en place ? Par qui ?

En conclusion, la DDFIP54 insiste sur le fait que le télétravail c'est une relation de confiance.

Un « guide des bonnes pratiques du télétravail » va être diffusé à tous les agents en télétravail. Il précisera les éléments (pratiques) qui auraient été perdus de vue.

Sûreté immobilière et sécurité des agents :

Il s'agit de la protection des bâtiments et des agents.

Sécurité des agents : Certains services sont plus concernés que d'autres : les agents chargés d'une mission de contrôle fiscal, les huissiers, les géomètres ainsi que les agents chargés d'une mission d'accueil du public.

Pour la sphère du contrôle fiscal, les gilets pare-balles, maintes fois évoqués, relèvent d'une opération nationale, on en est seulement à la phase de recensement. A quand la prise de mesures ????

Pas de véhicule dédié pour le contrôle fiscal mais possibilité d'utiliser un véhicule de service.

Pour le DDFIP54, le vrai sujet c'est la circulation de l'information.

Il faut que l'encadrement soit systématiquement informé des difficultés afin que les contrôles se passent dans les meilleures conditions possibles de sécurisation.

Sécurité Immobilière : un guide a été adressé à l'ensemble des chefs de service. Rappel des fondamentaux en matière de sécurité immobilière.

Suite aux derniers événements, un délégué a été nommé car il y avait nécessité à renforcer le dispositif de sécurité immobilière.

D'où mise en place d'un règlement intérieur (recensement des dispositifs et process existants) avec un recadrage qui permettra de fluidifier les règles et dispositifs de sécurité à respecter.

Une mallette de crise (pochette) comprendra les fiches process et les coordonnées des intervenants (gaz, électricité, alarme ...). En cas d'incident, les professionnels de la sécurité auront dorénavant accès à toutes les informations concernant le bâtiment (plans, intervenants, etc ...).

Le principal problème soulevé est l'étanchéité entre la zone « public » et la zone « bureaux des agents » en particulier les jours d'ouverture au public et la nuit d'où renforcement du dispositif existant ou installation complémentaire.

L'étanchéité est de la responsabilité du gestionnaire de site mais l'affaire de tous.

Une vérification du chemin de fuite a été effectuée sur les postes d'accueil sur les sites qui s'y prête.

Nouveau marché SCUTUM : nouveau marché du système d'alarme avec contrôle d'accès. 5 sites sont déjà équipés. Les badges d'accès seront gérés à distance (activation/désactivation).

Tous les sites sont reliés en télésurveillance (marché national Nexecur).

Le Centre de Contact et le CFP de Toul seront équipés courant 2024.

Pour Toul ??? implantation des services ???

La sécurisation des sites et des agents repose en partie sur les installations matérielles mais également sur l'Humain d'où mise en place d'un règlement intérieur pour gérer tous les aspects de la sûreté immobilière.

Longwy, Lunéville et Pont-à-Mousson sont en phase de finalisation.

Briey, Vandoeuvre en cours.

La Cité et l'HDF, dans le cadre du déménagement prévu en 2024, ne seront intégrés que dans celui de la nouvelle cité.

Dans les petites structures (trésoreries) plusieurs paramètres sont à prendre en compte d'où la difficulté de la mise en place d'un Règlement Intérieur (gestion du temps de travail, des effectifs, etc.)

Suivi des agents en difficultés : l'intersyndicale a demandé à ce que ce point soit rajouté à l'ordre du jour au vu de l'augmentation du nombre d'agents concernés. Pour l'intersyndicale, il y a nécessité qu'ils soient suivis par la Direction d'où l'importance de mettre en place un agent ou un dispositif spécialement dédié (soutien moral...). Cet agent travaillerait en étroite collaboration avec l'assistante sociale.

Il nous a été répondu qu'au sein du service RH de la DDFIP54, 4 agents sont actuellement dévolus à l'accompagnement des agents en difficulté.

Suite à la réforme de la fonction RH, la DDFIP54 a décidé de réorganiser le service. L'accent sera mis sur la communication auprès des agents. Lors de visites de site, il y aura une présence du personnel RH dédié, accompagné ou non de l'assistance sociale ou d'un professionnel de l'écoute.

Attention, les nouvelles gestionnaires ne sont plus habilitées à répondre aux questions relatives aux problèmes de paie (renvoi automatique au SIA ou à l'assistante sociale).

Les 4 personnes dédiées suivront le stage de formation des agents en difficulté. Ces agentes vont monter en compétence.

La DDFIP54 va développer une vraie fonction RH qui ira de la prise en charge d'un agent en difficulté à sa formation professionnelle.

Plan de transition environnementale : dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre, le

COM s'est engagé sur le plan de la mobilité employeur. Cette action devrait réduire nos émissions de 22 % en 2025 (par rapport à 2019).

La déclinaison à la DDFIP54 concernera cette année le site de Vandoeuvre.

Pour info, le Plan De Mobilité Employeur (PDME) sert à recenser les modes de déplacements domicile-travail, à informer des possibilités en matière de transport en commun mis à disposition. Sur le site de Vandoeuvre un recensement a eu lieu, 43 agents ont répondu au questionnaire. Un plan de mobilité leur sera proposé prochainement.

Ce dispositif a pour objectif d'aider à changer de comportement en évitant la contrainte.

Parmi les pistes proposées, une réflexion est menée sur les « espaces de bureaux partagés ». Ce ne sera pas du systématique. Mais il y aura bien une optimisation des surfaces.

Questions diverses :

1) Solidaires Finances a demandé à la DDFIP54 ce qui était prévu en matière de restauration et d'octroi d'emplacement de parking pour les agents qui seraient amenés à rester jusqu'en septembre dans les locaux de l'Hôtel Des Finances après déménagement d'une partie des personnels ?

Le déménagement des services de l'Hôtel Des Finances (HDF) de la rue des ponts vers la Nouvelle Cité va s'effectuer en plusieurs phases. Ce qui conduira, à la période estivale, à vider les 4/5ème de l'HDF et à dénoncer le contrat avec le prestataire en place. En l'absence de restauration collective, il sera alors attribué aux agents restant sur place ainsi qu'à ceux du centre de contact des tickets restaurant.

En ce qui concerne les emplacements de parking : l'administration est propriétaire de 20 emplacements. A ceux-ci s'ajoutent les 10 emplacements situés à l'HDF ainsi que 30

emplacements loués actuellement gérés par une association (le coût étant réparti sur les bénéficiaires).

Pour info, l'association sera mise en extinction progressive d'ici le déménagement, les contrats de location dénoncés au fur et à mesure.

Il restera donc à disposition, pour les agents restants, les 10 emplacements de l'HDF plus les 20 propriétés de l'administration. Ce qui devrait être suffisant.

En aparté, une réflexion est en cours concernant les emplacements de parking réservés au centre de contact. Après déménagement de l'ensemble des personnels de l'HDF, il resterait les 20 emplacements de parking qui pourraient être réaffectés au Centre de Contact.

2) Solidaires Finances a également demandé à la DDFIP54 ce qu'il advenait du changement de fenêtres envisagé au centre de contact. Suite au devis reçu et à l'importance des travaux envisagés, ceux-ci ne pourront s'effectuer que par tranches. Un accord a été donné pour la première tranche.

Reste à trouver le financement tout en sachant qu'en matière de travaux à engager dans le cadre de la sobriété énergétique le centre de contact n'est pas prioritaire. Il faudrait commencer par Longwy.

Il va donc falloir sérieusement réfléchir à des commandes groupées chez Damart pour tenir durant les hivers prochains....

Il est vrai qu'en matière d'ambiance climatique, la DDFIP54 montre l'exemple. Il faisait un froid de gueux dans la salle de réunion. Histoire qu'on ne s'attarde pas ???

3) Nouvelle Cité : Il est prévu le 21 décembre prochain une visite du « pavillon témoin ». Pour les agents intéressés, d'autres visites pourront être organisées par groupes après recensement.